
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 03 octobre 2002

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (François Gillièron)

➤ Nouveau collège

Comme je vous l'avais annoncé lors de la séance du Conseil communal précédente, notre Commune a réuni les municipalités de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens, pour obtenir, lors d'une discussion commune, les prises de positions concernant la construction de ce nouvel édifice scolaire.

Cette séance faisait suite à l'annonce du coût et devait permettre de clarifier les décisions prises en 1998/1999, de ne pas construire un collège intercommunal mais de laisser Cugy construire cet immeuble.

A cette situation est venu se lier le fait que le Mont-sur-Lausanne, qui avait déclaré par ne plus vouloir construire de bâtiments scolaires après l'inauguration du nouveau collège des Martines, désire abriter les VSB (prégymnasiaux) de notre région que Lausanne désire retirer de ses effectifs.

Comprenant fort bien cette nouvelle situation, Cugy doit tout de même faire remarquer que des frais importants ont été engagés dans la mise au concours de la construction et que ces frais, inclus par la prise de position des autorités scolaires de 1988/1999, ne sauraient être assurés par notre seule commune.

Après ces réunions intermunicipales, le Conseil exécutif a tenu deux réunions le 10 et 19 septembre derniers ayant eu, pour principal objet, de déterminer les besoins de locaux, de présenter des réflexions pédagogiques et administratives en vue de la localisation des classes de l'Etablissement pour l'avenir (à long terme) de déterminer des besoins en locaux du primaire pour Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens à l'avenir 2005, déterminer les besoins en locaux pour 2005/2006 avec l'arrivée des VSB au secondaire.

Le Conseil exécutif suggère, dès lors, à la Municipalité de Cugy de prévoir un collège de 6 classes destiné à l'accueil du CYT des communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Morrens, ce qui libérerait ainsi le collège de la Chavanne qui deviendrait un bâtiment entièrement primaire, permettant l'ouverture d'une classe enfantine (EI) pour les élèves du haut, la fermeture des collèges de Montheron et de la Cavenettaz. A plus long terme, 2010/2012, suivant l'évolution, Cugy pourrait devenir ainsi le centre d'un nouvel et éventuel établissement. Le bâtiment envisagé devra abriter, les locaux annexes, sciences, ACT-ACM, musique, informatique, gymnastique, dégagement, maîtres, bureau du doyen, infirmerie, bibliothèque, fournitures scolaires, parloirs, rangement.

Il s'agit bien entendu, d'un projet à discuter, Cugy devant s'y préparer, toutefois quant au nombre de classes (six au lieu de 11) plus facile, semble-t-il à gérer que le projet et qui, étant imposé par des mesures financières devra permettre de poursuivre le projet de construction dans le cadre du concours marchés publics et de concrétiser le projet en cours dans les mêmes conditions de base, ce qui a été confirmé par un entretien téléphonique que j'ai eu avec M. Eric Frei, architecte, qui a lui-même posé la question à M. Lorenz Bräker, architecte, président du jury.

Cette information vous est, bien sûr, donnée avec la même réserve que la Municipalité l'a reçue à la lecture du procès-verbal, en soulignant, toutefois, qu'une prise des responsabilités a été manifestée par les communes régionales.

➤ Position de M. Jean Wicki, promoteur du plan de quartier du lieu-dit "Es Chesaux"

Vous vous souvenez que la Municipalité a retiré, après une discussion très intéressante, le projet de plan de quartier du lieu-dit "Es Chesaux". M. Jean Wicki, promoteur a tenu à mieux connaître, de la part de la Commission ad hoc, certains motifs ayant donné lieu à un refus, par cette dernière, du projet présenté.

Une séance avec M. Jean Wicki et ses collaborateurs a été mise sur pied par ce bureau, à laquelle j'assistais avec mon collègue de l'Exécutif M. Yvan Allemand.

M. Jean Wicki a pris la décision de mettre un terme au mandat attribué, à l'époque, à M. Olivier Fazan-Magi et que nous ne pouvons que prendre

acte de cette décision. Il a émis la demande de pouvoir rencontrer les opposants dans une séance agendée dans la deuxième quinzaine de ce mois.

Il nous paraît effectivement judicieux que le promoteur prenne, en quelque sorte, sa responsabilité de rencontrer des gens qui ont manifesté leurs oppositions, comme c'est d'ailleurs, leur droit le plus légitime, de manière à éviter, dans la mesure du possible et c'est au promoteur qu'il appartient de le faire, des lignes directrices de ce plan de quartier provoquant une insatisfaction, tout en s'appliquant à concrétiser ce projet qui, selon ce qui a été dit, n'est pas combattu dans sa base de réalisation mais bien dans sa conception.

Il va bien dire que ce nouveau projet, car il s'agit bien d'un nouveau projet, devra passer en examen préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), puis être mis à l'enquête publique à nouveau.

2. **POLICE** (François Gillièron)

➤ Police 2000, séance des syndics du 26 septembre 2002

Lors de la séance des syndics du district du 26 septembre 2002, tenue à Froideville, une délégation cantonale composée du responsable de la région, de deux gendarmes, dont le chef de poste de gendarmerie d'Echallens et municipale en personne du chef du poste police d'Echallens a précisé certains points de l'évolution que connaît ce projet qui n'avance que difficilement.

Comme vous l'avez appris, le district d'Echallens a été désigné zone pilote, au vu de la configuration mi-rurale et mi-urbaine. Décision a été prise de conserver l'ensemble du district, soit 29 communes, dans cette organisation alors que les communes de Bettens, Boussens (Cossonay) étaient englobées dans l'ancienne organisation territoriale et que la commune d'Essertines-sur-Yverdon était rattachée au district d'Yverdon-les-Bains.

Un comité de pilotage (COPIL) a été constitué, réunissant les personnes précitées ainsi que les syndics ou municipaux de police des communes de Bercher, Cugy, Echallens, Oulens et Villars-Tiercelin. Le but de ce COPIL est de constituer un Conseil régional de sécurité.

Actuellement le district dispose, en fait d'agents de sécurité, les quatre gendarmes du poste de gendarmerie d'Echallens et des trois agents de police d'Echallens.

Il ressort, et c'est bien évident, que les sondages faits, à travers le district, au nombre de 1'250 dont 250 pour Cugy et 250 pour Echallens, démontrent que les deux principales préoccupations, même en milieu rural prédominant, sont la sécurité et la circulation. Toutefois, il est à prendre en considération que des réticences se font entendre sur certains points du

district. Par contre, et je n'en ai pas été étonné, ces chiffres reflètent bien notre souci cugiéran.

Dès 2004, la police d'Echallens devrait être rattachée à la gendarmerie.

Les travaux du COPIL devraient commencer prochainement, soit autour du 23 octobre prochain, et j'ai accepté de faire partie à une demande de la Préfecture espérant, ainsi, pouvoir profiter des nouvelles données de cette organisation tout en participant à ce groupe de travail important dans le cadre de cette Police 2000 dont on parle ... depuis le siècle passé.

Ceci exposé, nous avons également appris que la Police d'Echallens a acheté un radar type TCS qui, après avoir permis à notre Chef-lieu de procéder à des examens dans le bourg d'Echallens, peut être loué pour le prix de F. 300,-- la semaine. J'ai immédiatement signalé au chef de poste que Cugy présenterait tout prochainement une mise à disposition de ces outils de travail.

➤ Motion de M. Raymond Bron

(déposée au Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2002)

J'aurais voulu présenter un début de rapport concernant l'activité de M. Michel Boesch et préciser la part de "sécurité" et la part "employé de voirie" comme je me l'étais imposé. Toutefois, la formation de M. Boesch, actuellement faite au niveau théorie par un cours à Vevey, doit encore être complétée par le cours de circulation routière agendé au début du mois de novembre. Simultanément, et comme je viens de vous l'annoncer, la première réunion de COPIL étant prévue dans la semaine du 23 octobre, la question de l'activité de M. Boesch sera posée, car, et c'est une des raisons de ma présence dans ce début d'organisation, la sécurité est un des sujets qui me préoccupe autant que d'autres, même plus, si vous me le permettez, par ma fonction même. Toutefois, et vous me le permettrez également, la mise en route de Police 2000 n'a pas facilité les communes, et pas seulement la nôtre, pour prendre des mesures de sécurité allant parallèlement avec la circulation routière. Je vous prie donc de reporter le délai de réponse à la motion de M. Raymond Bron que je me réjouis de pouvoir faire cette année encore.

3. **SERVICE DES EAUX** (Jacqueline Franzini)

➤ Conduite d'eau à la rue du Village

Le 03 juin dernier, une importante fuite d'eau a eu lieu à la rue du Village 12. Au vu de l'état de la conduite, il a fallu la remplacer sur une distance d'environ 120 m¹. L'entreprise de génie civil Risse SA a pu procéder au remplacement de cette dernière très rapidement. La dépense est considérée comme étant urgente et non prévisible, s'élève à Fr. 20'288,15.

➤ Sources de Cery

Nous avons relancé les Hospices cantonaux pour connaître quelle était le résultat et l'état de leur recherche dans l'amélioration de la teneur en nitrates, bien trop élevée encore l'année passée dans les deux sources de Praz Faucon, mais surtout de la Bérallaz. Suite à un échange de correspondance et à une rencontre informative, nous pouvons constater qu'effectivement la source de Praz Faucon est de bonne qualité, celle de la Bérallaz, bien qu'ayant été améliorée, souffre encore d'excès de nitrates. Une convention provisoire a été établie, et nous allons faire une étude pour vous présenter un préavis au début de l'année prochaine pour le rachat de l'eau de ces sources. Nous pourrions ainsi couvrir notre besoin en eau pour la commune.

4. **POLICE DES CONSTRUCTIONS** (Yvan Allemmand)

➤ Commission de salubrité – visites et délivrance de permis d'habiter / d'utiliser

Au mois de juin dernier, j'ai effectué en compagnie de M. Jean-Pierre Zbinden, du Service technique intercommunal du Gros-de-Vaud à Echallens (STI), 19 visites en vue de la délivrance des permis d'habiter / d'utilisation de dossiers ayant fait l'objet de permis de construire.

Huit permis ont pu être délivrés et nous espérons pouvoir remettre le solde aussitôt que nous aurons reçu les sets de plans mis à jour et les modifications demandées.

Nous nous sommes occupés de préparer une série de visites programmées pour le dernier trimestre de cette année.

5. **BATIMENTS COMMUNAUX** (Yvan Allemmand)

➤ Travaux d'assainissement de l'annexe de la Maison villageoise

Pour mémoire, il faut rappeler qu'à la suite des divers sondages effectués à la fin de l'été 2001, ces derniers n'ont pas montré la présence de tuyau de drainage dans le sol et aucune isolation et doublage intérieur dans le mur Nord. Dans le but d'éviter d'autres fissures et surtout une inondation probable pendant la saison hivernale, il a été décidé de procéder à la première étape de ces travaux d'assainissement.

Il aura fallu presque toutes les vacances scolaires pour que l'entreprise désignée puissent accomplir les travaux qui se sont terminés juste avant la rentrée scolaire, ce qui a pu éviter à nos élèves des classes enfantines, les aléas de ces travaux lourds.

Prochaine étape : les travaux d'isolation périphérique prévus durant les vacances scolaires 2003. Ces travaux feront l'objet d'un préavis qui vous sera communiqué ultérieurement.

➤ Vestiaires du terrain de sport du lieu-dit "Sus le Billard"

Comme suggéré dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2001, nous avons, dans un premier temps, apposé des écriteaux dès l'entrée aux douches pour éviter les éventuelles chutes, prévisibles sur un sol inévitablement glissant quand il est mouillé.

En parallèle, nous avons pris contact avec la société Slipstop et après informations et explications sur place, nous avons pris la décision de procéder au traitement antidérapant. Le sol des vestiaires et douches sera traité dans le courant du mois d'octobre 2002, ceci, pour autant que Slipstop tienne le délai promis.

Le rapport de la Commission nous signalait, entre autre, qu'un modeste investissement permettrait d'améliorer l'esthétique extérieur de ces vestiaires (état de finition des pignons). Nous en tiendrons compte dans la préparation du budget 2003 et espérons que ces travaux pourront, avec votre accord, débiter au printemps 2003.

Quant aux fissures à l'extérieur et à l'intérieur des vestiaires, les retouches feront partie de ces travaux.

6. **ROUTES** (Gilles Renaud)

➤ Motion de M. Gilbert Boand

Comme annoncé dans les communications municipales de juin dernier, une nouvelle étude du parking dans la partie supérieure du chemin de la Cavenettaz est en cours, étude qui a pris du quelque retard dû aux vacances d'été. La Municipalité attend incessamment, pour accord, le nouveau plan du géomètre qui sera transmis au Service des routes par l'intermédiaire du voyer du 5^{ème} arrondissement, et qui fera l'objet d'une enquête publique, puis sera soumis au Conseil communal pour approbation et traitement des éventuelles oppositions et votation du crédit.

➤ Sécurité routière

L'ilot prévu au passage piétonnier devant l'Office postal sera posé d'ici au 15 octobre prochain, pour une période d'environ 4 mois. Passé ce délai, il sera procédé à l'installation d'un feu tricolore pour piétons.

7. **ECLAIRAGE PUBLIC** (Gilles Renaud)

➤ Décorations de Noël

L'installation, l'année dernière, de décorations de Noël sur les poteaux électriques de la rue du Village, a suscité de nombreuses remarques positives de la part des habitants de la Commune. Aussi, nous allons, pour cette année, continuer dans la même voie et à cet effet, nous avons passé commande pour 5 luminaires supplémentaires.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz